

---

Adresse de la société de Saint-Omer (Pas-de-Calais), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Saint-Omer (Pas-de-Calais), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 139;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16706\\_t1\\_0139\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16706_t1_0139_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

qu'elle a déployée les 9 et 10 thermidor. Elle fait part de ses craintes sur les menées de l'aristocratie.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (36).

## 26

**La société populaire de Beaune [Côte-d'Or] repousse une énonciation insérée dans les journaux, où on a mal-à-propos dit que l'aristocratie triomphait dans la commune de Beaune. La société donne au contraire l'assurance que les patriotes ne sont point opprimés, et invite la Convention à rester à son poste.**

Renvoyé au comité de Sûreté générale (37).

## 27

**La société de Saint-Omer [Pas-de-Calais] félicite la Convention sur son énergie, et de l'avoir délivrée de la tyrannie de Robespierre. Elle demande le maintien du gouvernement révolutionnaire, fondé, non pas comme autrefois, par la terreur, mais sur la justice. Faites trembler, dit-elle, l'aristocratie et le modérantisme; ne faites qu'un faisceau redoutable contre lequel viendront se briser les efforts impuissants de nos ennemis.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (38).**

[*Les citoyens de Saint-Omer réunis à la société des Amis de la Convention nationale, s. d.*] (39)

Vive le Peuple Guerre aux factions  
Respect à la Convention nationale  
Liberté Egalité

Les citoyens de Saint-Omer à peine revenus de la profonde stupeur où les avoient plongés les infames satellites de Robespierre vous félicitent d'avoir précipité dans le néant le triumvirat conspirateur qui vouloit écraser la liberté.

Un système de sang et de terreur fut longtemps ici à l'ordre du jour; le désespoir glaçoit toutes les familles; de vils intrigants, des fonctionnaires publics qui se trénoient dans la fange et l'ignominie, et qui ne respiroient que le sang, formoient un conciliabule contre-révolutionnaire; et ce ramas de factieux, ainsi que s'exprime le représentant du peuple Florent Guiot, ne pousoit que d'horribles vociférations

contre la représentation nationale; on y préconisoit avec une puissance barbare les forfaits monstrueux de Jos. Le Bon; on y faisoit l'éloge pompeux de la guillotine, on l'invoquoit à grands cris sur nos têtes; et un cannibale pousoit la cruauté, au point de lui offrir de l'aliment pour quelques décades.

Les citoyens de Saint-Omer, fatigués du despotisme qui les accabloit, ont enfin brisé leurs chaînes; Florent Guiot fut sensible à leurs gémissements; il fit rentrer dans la boue du mépris les intrigants qui les avoient trompés; il épura sur le champ toutes les autorités constituées; il retira du fond des cachots les nombreuses victimes qu'ils renfermoient, et rendit au vrai patriote l'énergie que la terreur avoit comprimée dans son âme.

Les chefs de ce conciliabule avoient abusé du nom du peuple et lui avoient arraché un aveu honteux et foiblement exprimé, pour déclarer à la Convention nationale, ou pour mieux dire, aux conspirateurs qu'elle vient de frapper de la loi, que le député Personne étoit indigne de sa confiance.

Hé bien! les citoyens de Saint-Omer, qui ont terrassé les agitateurs de cette commune déclarent que ce fut une odieuse machination inventée par eux, pour avilir et dissoudre *en détail* la représentation nationale; ils déclarent que tant que la Convention ne repoussera point de son sein tout membre accusé de trahir la cause du peuple, ils le regarderont comme une victime qu'on veut sacrifier à Pitt et Cobourg.

Maintenez, législateurs, l'action vigoureuse du gouvernement révolutionnaire, fondé, non pas comme autrefois sur la terreur, mais sur la justice; faites trembler l'aristocratie et le modérantisme; ne faites qu'un faisceau redoutable contre lequel viendront se briser les efforts impuissants de nos ennemis; pour nous, nous jurons à la face de la République de mourir sur la brèche pour la défense de l'innocence opprimée, pour le règne de la justice, et des vrais principes républicains; nous jurons encore de faire un rempart de nos corps à la Convention nationale et à chacun de ses membres qui siégeront dans son sein, et de verser tout notre sang pour repousser loin d'eux les traits envenimés de la calomnie et assurer le triomphe des droits du peuple.

Vive la Convention.

*Signé* THOSSE, président, BELLANGER, BERGER, secrétaires. *Suivent un grand nombre de signatures.*

## 28

**Le citoyen Terver, canonier dans la quatrième division d'artillerie à Mol-Lyon [?], invite la Convention de le faire employer dans la fonderie qui va être établie dans le département de l'Isère, et offre sa solde de cinq jours dont il fait hommage à la nation pour la construction du vais-**

(36) P.-V., XLVI, 156.

(37) P.-V., XLVI, 156.

(38) P.-V., XLVI, 156. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(39) C 321, pl. 1350, p. 11. Copie certifiée conforme.